DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2019/393
Politique climat énergie. Démarche qualité européenne Cit'ergie. Renouvellement du label. Décision. Approbation. Autorisation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2017-578, le Conseil municipal du 18 décembre 2017 a approuvé le réengagement de la Ville de Bordeaux dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie.

Cette démarche est menée conjointement avec Bordeaux Métropole dans la perspective d'obtenir une seule et même labellisation. Cette labellisation unique permet à la Ville de Bordeaux de valoriser ses actions climat énergie aux côtés de la Métropole compétente désormais en matière d'énergie (concessions de réseaux de gaz et d'électricité, développement de réseaux de chaleur, plan climat air énergie territorial, contribution à la transition énergétique…).

- **La démarche qualité Cit'ergie**

Cit'ergie est un dispositif européen, destiné à récompenser les communes et intercommunalités qui sont engagées dans la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Décerné pour 4 ans, le label s'articule autour de trois niveaux de labellisation : Cit'ergie GOLD, Cit'ergie et CAP Cit'ergie. Chacun de ces niveaux récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche.

Le label CAP Cit'ergie est décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est compris entre 35% et 50% de leur potentiel maximum.
Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 50% de leur potentiel maximum.
Enfin, le label Cit'ergie GOLD est le niveau ultime de performance du label. Il est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 75%.
En 2012, la Ville de Bordeaux a atteint 63% de son potentiel. Pour Bordeaux Métropole, le score obtenu s'élevait à 61%.

- **Les résultats obtenus**

Un audit des actions climat-air-énergie engagées par les deux collectivités a été mené entre février et mai 2019. Plus de 30 réunions ont été organisées. Elles ont permis de rencontrer plus de 90 agents de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux.

6 domaines ont été audités sur la base du catalogue établi par l'ADEME :

Planification territoriale
Patrimoine de la collectivité
Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets
Mobilité
Organisation interne
Coopération, communication

Les entretiens réalisés avec les agents, les indicateurs fournis ainsi que la valorisation des actions menées depuis la dernière labellisation ont permis d'obtenir le score très satisfaisant de 69%.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole recevront le label Cit'ergie, en janvier 2020, lors de la 21ème édition des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux. Ce niveau récompense les collectivités ayant obtenu un résultat situé entre 50% et 75% du potentiel de points.

Le détail par domaine est le suivant :

	2012	**2019**
1 - Planification territoriale	71%	67%
2 - Patrimoine de la collectivité	34%	55%
3 - Approvisionnement	57%	61%
4 - Mobilité	62%	78%
5 - Gestion interne	69%	74%
6 - Coopération et communication	69%	74%
TOTAL	**61%**	**69%**

Pour une deuxième labellisation, l'obtention d'un tel score permet d'affirmer que la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole agissent concrètement sur les questions climat-air-énergie et que de nets progrès ont été réalisés depuis la dernière labellisation obtenue en 2012.

En effet, la quasi-totalité des domaines audités présente une amélioration notable du score. Concernant la planification territoriale, si le score est en diminution, c'est en raison d'une modification des attentes du catalogue Cit'ergie actuel par rapport au catalogue de 2012. Ainsi, cette perte de points ne doit pas être imputée à une diminution de l'ambition de la politique menée sur ce domaine.

Parmi les actions valorisées par la Ville de Bordeaux figurent la gestion énergétique du patrimoine communal (bâtiments et éclairage public), le dispositif de l'académie climat énergie, la formation du personnel sur les questions énergétiques, la lutte contre la précarité énergétique, la gestion écologique du patrimoine vert, la lutte contre les ilots de chaleur urbains, les mobilités douces, le soutien aux acteurs associatifs, la mise en place d'un budget participatif dédié au développement durable, le label Certi'crèche, les achats responsables et durables, la part du bio et la réduction des portions carnées dans les écoles, les coopérations internationales sur les enjeux de la transition énergétique,…

- **Des marges de progrès identifiées**

Au-delà d'être un dispositif de récompense, le label Cit'ergie permet d'inscrire les collectivités dans une démarche d'amélioration continue.
Dans ce cadre, la phase d'audit a permis d'identifier des marges de progrès de la politique climat-air-énergie menée.

Ces pistes de progrès viendront compléter le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le Plan Climat air énergie territorial adoptés par Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017.

Les actions nouvelles sont les suivantes :

6 Domaines Label Citergie	**Mesures nouvelles suite à l'état des lieux**

1- Planification territoriale	Renforcer le PLU3.1 sur les critères climat-air-énergie
	Actualiser et déployer la charte de la construction durable de Bordeaux à l'ensemble du territoire
	Construire un référentiel pour les projets d'aménagement
2- Patrimoine de la collectivité	Végétaliser les bâtiments publics et les cours d'école
	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public
	Couvrir 100% des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public
3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets, biodiversité	Augmenter la part d'achat d'électricité verte sur le territoire
	Engager un travail avec les industriels et les gros consommateurs sur les énergies renouvelables
	Mettre en place des actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
4- Mobilité	Définir un plan d'actions sur la logistique urbaine alliant mobilités et développement économique
	Développer les actions de coopération avec les territoires voisins (intermodalité, points ferrés, car-express)
5- Gestion interne	Poursuivre le suivi du budget de la politique climat-air-énergie
6- Communication, coopération	Renforcer les actions de communication sur les thématiques climat-air-énergie
	Elargir les champs des Familles à énergie positive et zéro déchet (mobilité, alimentation)
	Poursuivre et développer l'écoresponsabilité dans les crèches bordelaises
	Poursuivre les actions sur le tourisme durable dans le cadre de la certification « Destination internationale responsable »
	Réaliser une stratégie forestière (diagnostic en cours)

La mise en œuvre de ces nouvelles actions permettra à la Ville de Bordeaux et à Bordeaux Métropole d'obtenir le score de 78%, récompensé par le label Cit'ergie Gold, de la manière suivante :

	2012	**2019**	**Nouvelles propositions**
1 - Planification territoriale	71%	67%	83%
2 - Patrimoine de la collectivité	34%	55%	65%
3 - Approvisionnement	57%	61%	69%
4 - Mobilité	62%	78%	85%
5 - Gestion interne	69%	74%	84%

6 - Coopération et communication	69%	74%	83%
TOTAL	**61%**	**69%**	**78%**

L'obtention de ce score pourrait être envisageable dès 2023. Il permettrait à la Ville de Bordeaux et à Bordeaux Métropole de s'inscrire aux côtés des deux seules collectivités françaises à avoir obtenu à ce jour, le label Cit'ergie Gold, à savoir la Ville de Besançon et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Maire à déposer, conjointement avec Bordeaux Métropole, un dossier de candidature au label Cit'ergie auprès de la Commission nationale ;

Article 2 : de valider les nouvelles actions proposées à l'issue de la phase d'audit interne ;

Article 3 : d'accompagner Bordeaux Métropole dans la mise en œuvre des actions nouvelles qui permettrait, à moyen terme, d'obtenir la plus haute distinction du label ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette démarche de labellisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Madame WALRYCK.

MME WALRYCK

Oui, je disais tout à fait, Monsieur le Maire, je vais essayer de répondre à cette occasion à Pierre HURMIC. Donc, par cette délibération, nous proposons deux choses : re-candidater pour l'obtention du label Cit'ergie. Je vous rappelle que ce label est un label extrêmement exigeant, un label de niveau européen. Nous avions candidaté, une première fois, et obtenu ce label au titre de la Ville de Bordeaux d'une part, puis après de la Métropole. C'était fin 2012 avec un label qui courait à partir de 2013. Nous avions voté en 2017 le fait de re-candidater. On ne l'avait pas fait auparavant parce qu'il y a eu évidemment le transfert des compétences dans le domaine de la transition énergétique vers la Métropole d'une part, suivi de la réorganisation, mutualisation, etc. Et puis, il y a eu surtout la conception et le vote de notre Plan d'actions haute qualité de vie qui nous a engagés sur tous ces sujets pour les années à venir.

Je rappelle donc que ce label est très exigeant. Il fait l'objet d'un audit par un organisme indépendant sur la base d'un cahier des charges qui couvre à peu près une soixantaine de critères et qui a été élaboré par l'ADEME. Suite à l'audition qui a été organisée au cours des derniers mois et qui a donné lieu à de très nombreuses réunions avec l'ensemble des agents concernés, des directions de la Ville et de la Métropole puisque nous allons faire une candidature unique maintenant, nous avons obtenu un score compte-tenu des actions engagées dans le cadre de notre nouveau plan d'action qui nous a permis d'améliorer considérablement notre score puisqu'en moyenne de 61, nous sommes passés à 69. C'est ce score qui va nous permettre dans notre dossier de candidature de réobtenir le label Cit'ergie qui récompense les collectivités particulièrement engagées en matière de politique climat énergie territorial sur leurs territoires et qui donne le score auquel nous arrivons dans l'engagement des actions, leur efficience, leur efficacité par rapport à notre potentiel. Donc, on va passer de 61 à 69, ce qui nous permet de nous qualifier normalement et de recevoir la nouvelle labellisation pour une nouvelle période de quatre ans à l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique que, comme vous le savez, nous co-organisons et nous accueillons pour la troisième fois à Bordeaux en janvier prochain.

Mais au-delà de cette reconnaissance, ce qui nous intéresse davantage encore, c'est la démarche d'amélioration continue. C'est cette démarche-là qui, par cette évaluation, nous permet de repérer quelles sont les marges de progrès qui vont nous permettre d'accélérer encore l'efficience de nos actions, soit en accélérant les actions qui sont déjà engagées, soit en ouvrant le champ de nouvelles actions à mettre en œuvre.

C'est ce qui vous est proposé en deuxième partie de cette délibération, c'est d'engager seize mesures ou d'accélérer seize mesures dont l'impact sur notre politique va être particulièrement important. Je ne vais toutes les citer, vous les avez dans le projet de délibération, mais je citerai quelques-unes dont l'impact sera particulièrement probant : le renforcement de la prise en compte dans le PLU au travers son adaptation ou de sa révision plus globale des critères climat, air, énergie. C'est effectivement de pouvoir également végétaliser davantage nos bâtiments publics et les cours d'école. Vous savez que pour les cours d'école, c'est déjà lancé, qu'il y a une étude de recensement en cours qui est réalisée sur l'ensemble des écoles, qui va nous permettre d'aller plus loin y compris dans la lutte contre l'artificialisation des sols, bien sûr. C'est la réalisation qui est en cours du Schéma directeur des énergies renouvelables pour l'ensemble du patrimoine public. C'est l'objectif d'arriver à 100 % des besoins électriques pour le patrimoine public par de l'électricité verte. C'est également d'aller plus loin dans la lutte contre la pollution lumineuse pour préserver davantage la biodiversité. C'est de mettre un coup d'accélérateur sur la définition d'un plan stratégique et d'un plan d'action surtout en matière de logistique urbaine - même si on a déjà beaucoup œuvré et avancé dans ce domaine, n'est-ce pas Maribel ? - et avec, bien sûr, la Ville et les services, et aussi avec la Chambre de commerce que vous citiez à l'instant, et aussi avec la Métropole et surtout avec l'ensemble de l'écosystème des acteurs. C'est également de continuer à développer, dans le cadre de notre politique à l'échelle de la Ville ou de la Métropole, dans le cadre de Bordeaux coopérative, n'est-ce pas Mylène, les coopérations avec nos territoires voisins dans tout ce registre-là sur les mobilités, sur la transition énergétique, sur la gouvernance alimentaire où on a beaucoup de projets, comme vous le savez.

C'est également de faire un effort pour poursuivre le fait de pouvoir qualifier et quantifier le budget qui est déployé dans le cadre de cette politique à l'échelon municipal, mais aussi métropolitain. Et c'est également élargir le champ d'intervention de toutes nos actions de sensibilisation pour aider au changement de comportement de nos concitoyens dans le cadre des familles à énergie positive et plein d'autres actions qui sont élargies. Et également, pour répondre à Pierre HURMIC, nous avons avec Stephan DELAUX ouvert le dossier pour l'accélérer, pour passer évidemment à un tourisme, à un plan d'action pour un tourisme éco-responsable et durable dans le cadre

notamment de la certification sur laquelle la Ville a candidaté « Destination internationale responsable », mais pas que. C'est une action déjà bien engagée qui a d'ailleurs été présentée au G7 avec notre candidature, à l'occasion également d'une candidature poussée par huit autres villes. Et c'est enfin, prendre en compte une stratégie un peu nouvelle sur la stratégie forestière puisque nous avons également à réinterroger un peu nos politiques au prisme du potentiel que nous avons à faire valoir dans ce cadre-là.

Donc, l'engagement de l'ensemble de ces actions devrait nous permettre, Monsieur le Maire, d'arriver à un score encore amélioré, et de pouvoir prétendre, même si ce n'est pas pour cela qu'on le fait, pour la seule reconnaissance, au score de Cit'ergie Gold qui est, pour l'instant, détenu uniquement par deux collectivités, en tout cas, en France, la Ville de Besançon et la Métropole de Dunkerque, à l'horizon des quatre prochaines années.

Je rajoute que nous avons, à l'initiative de Monsieur le Maire eu un pré-conseil, vous le savez, pour la deuxième fois consécutive, préalable à ce Conseil municipal. Parmi le choix qui était inscrit à l'ordre du jour de ce pré-conseil, il y avait cette délibération. Les enseignements très intéressants que l'on a pu en tirer par les 68 Conseillers qui ont participé à ce pré-conseil municipal, c'est qu'évidemment le label Cit'ergie est méconnu, mais cela, ce n'est pas un scoop, dans la mesure où nous l'avions eu en 2013, donc évidemment, on n'a pas communiqué dessus puisque nous redemandons maintenant cette labellisation. En revanche, on a vu d'abord qu'il y avait un niveau d'expertise tout à fait intéressant de la part des Conseillers qui ont travaillé sur cette délibération, que leurs propositions rejoignent finalement les propositions qui sont faites pour accélérer notre plan d'action. Beaucoup de propositions sur les mobilités douces, sur la connexion entre les deux rives, sur les bio-déchets et leur collecte, sur les lampadaires intelligents qu'il faudrait développer davantage, sur un règlement plus strict, Stephan, pour l'accueil des paquebots. Sur l'accélération de la lutte contre les îlots de chaleur, on fait beaucoup de choses en la matière avec le Plan Canopée et également avec tous les outils que l'on vous avait présentés en la matière. Sur également le souhait que l'on aille beaucoup plus loin dans la sensibilisation de l'ensemble des publics, y compris des entreprises, c'est ce que l'on fait d'ailleurs, et d'aller plutôt dans une politique de sensibilisation et de persuasion, plutôt qu'une politique de sanction pour aider au changement des comportements.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire.

M. le MAIRE

Merci. Je rappelle le pré-conseil, c'est quoi ? C'est les membres des commissions permanentes et des conseils des quartiers qui se réunissent autour de certaines délibérations du Conseil municipal. Celle-là en faisait partie. On a ouvert le débat et, effectivement, il y a une convergence, et on l'a aussi entre nous, sur les mesures. Certes, comme le disait Anne, à très juste titre, on ne fait peut-être pas assez savoir d'ailleurs tous les dispositifs qui existent, et comment cela fonctionne. Je rejoins ce que disait Madame WALRYCK, il ne s'agit pas simplement d'augmenter notre score. Ce n'est pas du *scoring*, mais c'est aussi de présenter, faire de la pédagogie autour de tous les dispositifs, c'est le Plan Canopée, c'est la mobilité. Tout cela doit être présenté, et aujourd'hui, il y a une véritable attente, on en a tous conscience, sur la mise en œuvre d'actions peut-être plus volontaristes sur les mobilités, et sur les constructions, sur les îlots de fraîcheur. Et c'est vrai qu'il y a des convergences avec les membres des commissions permanentes de quartiers à ce niveau-là.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Oui, deux observations, non polémiques. J'espère que vous ne les prendrez pas mal, Madame WALRYCK. J'essaierai de les dire sur un ton très posé. Je vous annonce la couleur.

La première, ne nous focalisons pas sur la politique de label. Le label, c'est une décoration que l'on peut solliciter, qui vient récompenser un certain nombre d'efforts accomplis. Beaucoup de villes ne jugent pas utile de profiter de ces labels qui sont surtout des outils de communication pour dire : « Mais voyez ce que je fais. Je suis reconnu au niveau national et au niveau européen sur un certain nombre de critères. » Vous avez des villes qui ne sollicitent pas de labels, notamment dans ce domaine-là, qui ne sollicitent pas le label Cit'ergie dont vous vous félicitez, et qui ont des politiques environnementales, écologiques, dix fois plus performantes que la nôtre. Cela dit c'est un peu excessif, mais beaucoup plus performante que la nôtre. Je vois, par exemple, vous avez une ville comme Strasbourg qui n'est pas dans la course aux labels qui est quand même la 4e ville du classement des villes cyclables devant Bordeaux qui est 6e, qui compte deux fois plus d'espaces verts par habitant que Bordeaux, qui propose des repas végétariens dans les cantines strasbourgeoises tous les jours, depuis de nombreuses années, etc., et j'en

passe, et qui ne répond pas et qui ne sollicite pas des labels pour que sa politique environnementale soit reconnue, appréciée de ses habitants et voire même au-delà.

Ce qui est intéressant pour apprécier les réussites d'une politique de développement durable plus que le label, c'est de savoir où en sommes-nous dans la trajectoire. Et cela fait plusieurs fois que nous vous demandons, par exemple, préoccupation qui est la nôtre et que l'on partage avec notre collègue Pierre de Gaétan et Douala, c'est « Où en sommes-nous sur la trajectoire de la réduction des émissions de nos gaz à effet de serre ? ». Nous savons que pour obéir la stratégie bas carbone ou la neutralité carbone en 2050 que nous nous sommes assignées, nous devons avoir régulièrement des rapports d'étape nous permettant de déterminer si oui ou non, nous nous situons dans une stratégie vertueuse de baisse de nos émissions de gaz à effet de serre. C'est cela que l'on aimerait savoir, Madame l'Adjointe, plutôt que savoir si on a ou non un label. Donc, nous restons encore sur notre faim pour connaître la trajectoire précise et les résultats précis de notre Ville, de notre Métropole, notamment sur ce terrain de la baisse nécessaire de nos émissions de gaz à effet de serre. Vous nous l'annoncez régulièrement, mais c'est comme la sœur Anne, on ne la voit pas souvent venir.

La deuxième observation. Oui, excusez-moi pour la sœur Anne, je n'avais pas réalisé, c'était totalement involontaire de ma part, excusez-moi. La deuxième, c'est sur ce label Cit'ergie. C'est un label effectivement qui a été sorti, il y a quelques années, et qui a produit quelques résultats. La Ville de Bordeaux s'y est engouffrée assez vite, mais je pense que vous savez comme moi que ce label est de plus en plus considéré comme étant dépassé puisqu'actuellement, on réfléchit à un label qui sera remis aux villes durables et innovantes qui est actuellement en pleine construction. C'est le CEREMA que vous connaissez, c'est l'institut de recherche de la ville durable EFFICACITY qui ont présenté, au mois de juillet dernier, les fondements de ce nouveau label. Et le souci de ce nouveau label, à mon avis, est beaucoup plus exigeant que celui dont vous vous félicitez dans la mesure où il indique clairement, il ne s'agit plus de noter les villes, mais d'évaluer en quoi elles sont dans une trajectoire de développement durable. C'est cela qui sera la condition du nouveau label plutôt que tous les critères que vous nous avez rappelés tout à l'heure. Donc, il sera beaucoup plus exigeant. Il est indiqué, je cite, ce que veulent ces promoteurs, ils veulent établir « un référentiel qui fournira un repère pour aider les villes à se comparer entre elles. » Il intégrera des domaines d'actions de Cit'ergie, c'est-à-dire ce que vous avez rappelé, les domaines actuels, à savoir la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, assainissement, approvisionnement eau, énergie et mobilité, organisation interne, coopération/communication, mais aussi, c'est en ce sens là qu'il est aussi beaucoup plus exigeant, il intégrera de nouveaux critères : gouvernance et management, innovation, cohésion sociale, éducation, santé, culture/loisir, sport, résilience, sécurité, développement économique. Je pense que l'on a plutôt intérêt à s'intéresser à la mise en place de ce nouveau label. J'ai vu qu'un certain nombre de collectivités s'étaient un peu penchées sur ces conditions. Il sera beaucoup plus exigeant que Cit'ergie, beaucoup plus exigeant. Donc, je trouve que plutôt que de nous féliciter de répondre au label Cit'ergie, voire même de viser le Cit'ergie Gold comme vous l'avez rappelé, essayons d'être adaptés, de nous adapter très rapidement à ce nouveau label qui, lui, correspond davantage à ce que sont les exigences les plus contemporaines d'une trajectoire vertueuse pour arriver à nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Voilà. Merci.

M. le MAIRE

Mais Monsieur HURMIC, moi, je ne vais pas aller dans une seule ambition de labellisation et que chacun… Non, non, mais laissez-moi finir. Vous ne pouvez pas d'un côté nous dire : « Eh bien, oui, mais votre label actuel, ce n'est pas le bon. Il en faut un autre. » Non, non. Cela, c'est du débat d'experts. Cela concerne un cénacle. Nous, ce que l'on veut, en tout cas moi, ce que je veux, c'est que l'on soit capable de faire plus d'autoroutes à vélos, voilà ce que je veux. C'est être capable de replanter plus d'arbres sur l'espace public, voilà ce que l'on veut. C'est d'avoir des mobilités douces qui soient apaisées avec des cheminements sécurisés, voilà ce que l'on veut. C'est cela, moi, dans mon esprit, cette politique, ce n'est pas la course aux labels où chacun va se renvoyer à la face ce qu'il a fait de bien ou pas bien. Si tout le monde considérait que tout allait bien, je ne pense pas que l'on assisterait au débat auquel on assiste ici comme à l'extérieur. Donc, c'est qu'il y a bien urgence à un moment ou à un autre déjà de mieux expliquer ce que l'on fait, et puis peut-être de faire plus, plutôt que d'aller se chercher des nouveaux labels, le Gold, le Super Gold, ou le tien sur un autre sujet. Ce n'est pas cela, moi, la priorité. Pour moi, la priorité, c'est quelles sont concrètement les actions que l'on mène ?

Tu parles de repas, mais aujourd'hui, nous, au SIVU dans nos écoles, on a un repas sans viande tous les jours, et un repas végétarien imposé une fois par semaine. C'est cela la réalité. Il ne s'agit pas toujours d'aller comparer et de se renvoyer à la face les différents labels. Tout cela, c'est de l'écume et de la mousse. Nous, on veut et je veux du concret.

Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Oui, mais je suis ravi de votre intervention, Monsieur le Maire, mais vous n'avez pas entendu le début de mon intervention. Je suis à 100 % d'accord avec vous. C'est vous qui nous présentez, aujourd'hui, une délibération vous félicitant du label Cit'ergie et vous félicitant de votre recherche du Cit'ergie Gold. Ma première intervention consistait précisément à dire : « C'est complètement dépassé. On veut du concret. » que vous avez rappelé, c'est pour les exigeants.

Et la deuxième partie de mon intervention, mais je n'ai peut-être pas été clair, tant qu'à choisir et tant qu'à vous féliciter d'un label, prenez donc un label un peu plus exigeant, un peu plus contemporain, un peu moins dépassé que celui dont vous vous félicitez. C'est tout ce que je vous ai dit.

M. le MAIRE

Oui. Madame WALRYCK.

MME WALRYCK

Oui, Monsieur le Maire, et Pierre, votre propos, cher Pierre, est très paradoxal puisque vous commencez par dire : « Il ne faut pas se focaliser sur le label, c'est un outil de communication » alors que dans ma présentation, j'ai précisément insisté, et Monsieur le Maire l'a rappelé, que ce qui nous intéressait, ce n'était pas tant la reconnaissance ce label qui n'est pas connu du grand public d'ailleurs, comme on l'a vu en pré-commission du Conseil. Ce qui est important, c'est la marge de progression. C'est l'évaluation qui nous est faite par un organisme indépendant sur la base de critères qui sont faits par l'ADEME. C'est cela. C'est cette marge de progression qui nous intéresse. Vous faites référence au label CEREMA, le nouveau label; bien sûr que je suis au courant, que l'on regarde cela attentivement. Je voudrais rappeler à Pierre qu'il y a plein de labels qui n'existent plus aujourd'hui que nous avons eus sur lesquels nous nous étions engagés. Il y avait les rubans du développement durable. Il y a eu ceci, il y a eu cela.

Vous dites que « Strasbourg fait mieux que nous et n'est pas engagée dans ce label Cit'ergie ». Strasbourg est engagée dans plein d'autres labels. Cela n'empêche qu'aujourd'hui vous avez 167 collectivités, Pierre, qui sont engagées dans ce label Cit'ergie qui est extrêmement important.

Vous dites : « Le nouveau label prend en compte le management, la gouvernance », mais le label Cit'ergie, si vous avez bien regardé, prend en compte également tous ces éléments. Donc, encore une fois, ce n'est pas tant le niveau de reconnaissance qui nous importe, même si c'est plutôt pas mal de savoir que l'on progresse, c'est encourageant, ne serait-ce que pour tous les agents, les collaborateurs qui travaillent à nos côtés sur ces sujets, mais encore une fois, c'est la marge de progrès, de progression et la capacité à accélérer l'impact de nos politiques qui nous intéresse.

M. le MAIRE

Bien. Merci.

On passe aux voix. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Unanimité. Très bien.

Merci.

Point suivant s'il vous plaît.

MME MIGLIORE

Délégation de Monsieur Jean-Louis DAVID. Délibération 394 : « Fonds d'Intervention Local 2019. Affectation de subventions. »

Liste des nouvelles mesures du Plan haute qualité de vie 2017-2022

suite à l'état des lieux réalisé dans le cadre de la démarche de labellisation Citergie

6 Domaines Label Citergie	Mesures nouvelles suite à l'état des lieux	Correspondances avec le Plan haute qualité de vie		
		Actions	Objectifs	Axes
1- Planification territoriale	Renforcer le PLUi sur les critères climat-air-énergie	Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers
	Actualiser et déployer la charte de la construction durable de Bordeaux à l'ensemble du territoire	Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers
	Construire un référentiel pour les projets d'aménagement	Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers
2- Patrimoine de la collectivité	Végétaliser les bâtiments publics et les cours d'école	Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public	Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Couvrir 100% des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public	Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets, biodiversité	Augmenter la part d'achat d'électricité verte sur le territoire	Action 9 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque	Objectif 3 : Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Engager un travail avec les industriels et les gros consommateurs sur les énergies renouvelables	Action 9 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque	Objectif 3 : Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2031	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Mettre en place des actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité	Action 6 : Accompagner la rénovation et réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
4- Mobilité	Définir un plan d'actions sur la logistique urbaine alliant mobilités et aménagement économique	Action 14 : Maîtriser l'usage de la voiture dans une optique d'optimisation pour apaiser la circulation et réduire les nuisances	Objectif 4 : Promouvoir une mobilité durable	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Développer les actions de coopération avec les territoires voisins (intermodalité, points ferrés, car-express)	Action 15 : Poursuivre le développement des réseaux de transport en commun	Objectif 4 : Promouvoir une mobilité durable	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
5- Gestion interne	Poursuivre le suivi du budget de la politique climat-air-énergie	Action 3 : Mobiliser des financements pour accompagner la transition du territoire	Objectif 1 : Exercer le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
6- Communication, coopération	Renforcer les actions de communication sur les thématiques climat-air-énergie	Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement	Objectif 11 : Impliquer les citoyens	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Elargir les champs des Familles à énergie positive et zéro déchet (mobilité, alimentation)	Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement	Objectif 11 : Impliquer les citoyens	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Poursuivre et développer l'écoresponsabilité dans les créches bordelaises	Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement	Objectif 11 : Impliquer les citoyens	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Poursuivre les actions sur le tourisme durable dans le cadre de la certification « Destination internationale responsable »	Action 38 : Accompagner les porteurs de projets innovants	Objectif 12 : Faire de la métropole un territoire d'innovation et de croissance verte	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Réaliser une stratégie forestière (diagnostic en cours)	Action 18 : Renforcer le rôle et le contenu des outils réglementaires et adopter une stratégie foncière au service des enjeux de préservation et revalorisation d'espaces naturels	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers